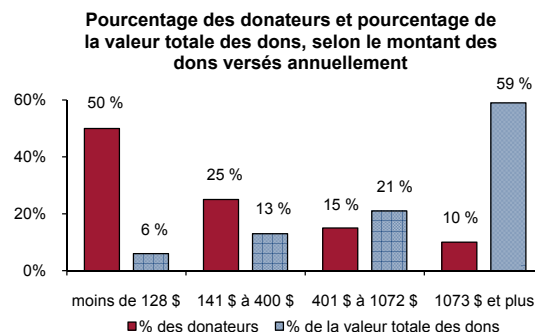


Dons de Bienfaisance au MANITOBA

D'après l'Enquête Canadienne sur le Don, le Bénévolat et la Participation (ECDBP), 84 % des résidents du Manitoba âgés de 15 ans et plus (770 000 personnes) ont consenti un don en 2004. Le montant moyen des dons a été de 455 dollars, soit 350 millions de dollars au total.

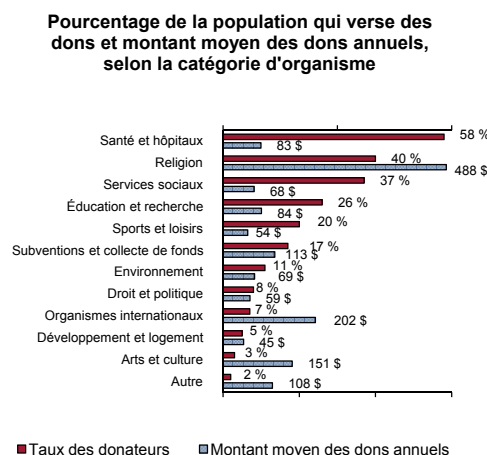
La majorité des dons proviennent d'une minorité de donateurs

Bien que la majorité des Manitobains consentent des dons, leur valeur provient majoritairement d'une petite minorité de donateurs. Un donateur sur dix a versé 59 % du montant total de toutes les contributions financières. Ces donateurs ont versé au moins 1 073 dollars dans l'année. Environ un cinquième (21 %) de la valeur totale des dons a été versé par 15 % des donateurs dont la contribution a été comprise entre 401 et 1 072 dollars. À eux tous, ce quart supérieur des donateurs (soit 21 % de tous les résidents du Manitoba) a représenté 80 % de la valeur totale des dons.



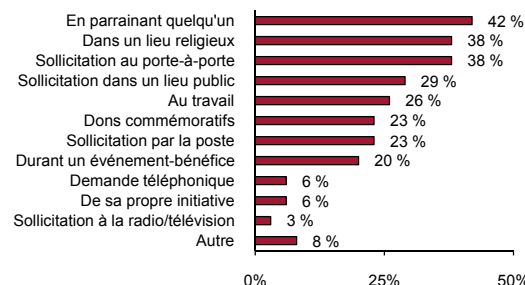
Types d'organismes soutenus par les donateurs

Les résidents du Manitoba étaient plus susceptibles de soutenir les organismes du secteur de la santé et les hôpitaux (58 % des dons), puis les organismes religieux (40 %) et, enfin, les organismes des services sociaux (37 %). Un nombre moins important de résidents du Manitoba a consenti des dons aux organismes du développement et du logement et à ceux des arts et de la culture (respectivement 5 % et 3 %).



Les Manitobains ont eu tendance à verser les montants les plus importants aux organismes religieux (488 dollars en moyenne), puis aux organismes internationaux (202 dollars) et, enfin, à ceux des arts et de la culture (151 dollars)¹. Les dons aux organismes du droit, de la défense des intérêts et de la politique, des sports et loisirs et du développement et du logement ont eu tendance à être beaucoup moins importants.

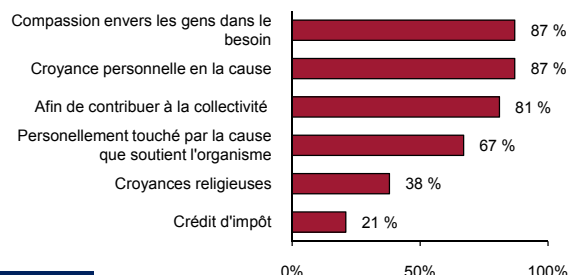
Pourcentage de la population qui donne en réponse aux méthodes de sollicitation



Les modalités des dons

Les gens étaient plus susceptibles de faire don d'argent en parrainant une personne lors d'un événement (ils ont été 42 % dans ce cas), dans le cadre de leur lieu de culte (38 %) ou en étant sollicités au porte-à-porte (38 %). Ils étaient moins susceptibles de consentir un don en prenant contact avec un organisme de leur propre initiative (6 %) ou à la suite d'une sollicitation téléphonique (6 %) ou télévisuelle ou radiophonique (3 %).

Pourcentage des donateurs invoquant des motivations précises à l'appui de leurs dons



Les motivations des donateurs

Les donateurs étaient plus susceptibles de déclarer avoir consenti un don par compassion envers les personnes dans le besoin (déclaré par 87 % des donateurs), pour contribuer à une cause en laquelle ils croyaient personnellement (87 %) ou pour contribuer à la collectivité (81 %). Ils étaient moins susceptibles de consentir un

¹ Le montant moyen des dons est calculé en fonction du nombre de personnes ayant effectivement soutenu un type d'organisme, sans tenir compte de ceux qui n'ont pas versé de don (c.-à-d. 40 % des résidents du Manitoba ayant donné au moins 1 dollar aux organismes religieux ont consenti chacun un don de 488 dollars en moyenne et ceux qui n'ont versé aucun don aux organismes religieux sont exclus du calcul de cette moyenne.

don pour satisfaire à des obligations religieuses ou par conviction religieuse (38 %) ou parce qu'ils souhaitaient recevoir un crédit d'impôt (21 %).

Les donateurs du Manitoba étaient plus susceptibles de déclarer avoir consenti des dons pour satisfaire à des obligations religieuses ou par conviction religieuse que les donateurs du reste du Canada (38 % contre 31 %) ou parce que la cause de l'organisme les touchait personnellement (67 % contre 63 %).

Les obstacles pour donner plus

Les donateurs du Manitoba étaient plus susceptibles de déclarer ne pas donner plus d'argent aux organismes de bienfaisance parce qu'ils n'en avaient pas les moyens financiers (73 %) ou parce que le montant de leur don leur semblait déjà satisfaisant (61 %). Peu de donateurs ont déclaré ne pas savoir où verser une contribution (13 %) ou éprouver de la difficulté à trouver une cause digne de leur soutien (8 %) pour décrire les obstacles rencontrés pour donner plus.

Caractéristiques personnelles et économiques des donateurs du Manitoba: âge et état matrimonial²

Les résidents du Manitoba âgés de 65 ans et plus étaient plus susceptibles de consentir un don (90 %) que ceux de n'importe quel autre groupe d'âge. La probabilité d'avoir versé des dons augmentait de l'âge de 15 ans à l'âge de 54 ans, puis déclinait chez ceux âgés de 55 ans et plus. Le montant des dons augmentait avec l'âge : les donateurs âgés de 55 à 64 ans avaient tendance à donner le plus (665 dollars en moyenne), alors que les donateurs âgés de 15 à 24 ans donnaient le moins (117 dollars).

Les donateurs âgés de 45 ans et plus représentaient un pourcentage de la valeur totale des dons excessivement important par rapport à leur nombre (ils représentaient 47 % de la population, mais ont versé 66 % de la valeur totale des dons), alors que les donateurs âgés de 44 ans et moins ont représenté un pourcentage de la valeur totale des dons excessivement petit (54 % de la population contre 34 % de la valeur totale des dons).

Pourcentage de la population qui verse des dons et répartition des dons selon l'âge et l'état matrimonial

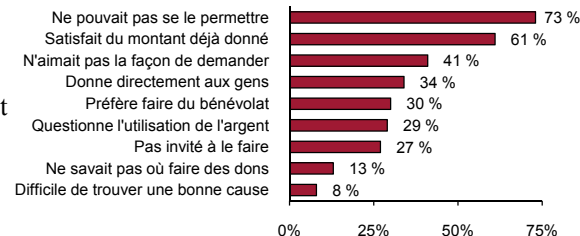
	Taux de donateurs	Montant moyen des dons annuels	% de la population	% de la valeur totale des dons
Âge				
15 à 24 ans	69 %	117 \$ ^E	18 %	4 % ^E
25 à 34 ans	79 %	421 \$	17 %	15 %
35 à 44 ans	89 %	354 \$	19 %	15 %
45 à 54 ans	89 %	571 \$	18 %	24 %
55 à 64 ans	86 %	665 \$	13 %	19 %
65 ans et plus	90 %	608 \$	16 %	23 %
État matrimonial				
Marié(e)s ou conjoints de fait	90 %	545 \$	58 %	75 %
Célibataires, jamais marié(e)s	69 %	219 \$	28 %	11 %
Séparé(e)s ou divorcé(e)s	83 %	410 \$ ^E	7 %	7 %
Veufs, veuves	89 %	516 \$	6 %	7 %

^E À utiliser avec prudence

² Les dons ont tendance à varier en fonction des caractéristiques personnelles et économiques des personnes. Cette fiche d'information est axée sur l'âge et sur l'état matrimonial, mais de nombreuses autres caractéristiques sont également importantes. Les lecteurs devraient obtenir un complément d'information en consultant *Canadiens dévoués, Canadiens engagés : points saillants de l'Enquête canadienne sur le don, le bénévolat et la participation*, à l'adresse <http://www.donetbenevolat.ca/pdf/ECDBP_Rapport_2004_fr.pdf>.

Ce projet est financé par le gouvernement du Canada par l'entremise du Programme de partenariats pour le développement social. Les opinions et les interprétations figurant dans la présente publication sont celles de l'auteur et ne représentent pas nécessairement celles du gouvernement du Canada.

Pourcentage des obstacles à donner plus d'argent déclarés par les donateurs



Les Manitobains mariés ou en union de fait étaient les plus susceptibles de consentir des dons (90 %), alors que ceux qui étaient célibataires étaient les moins susceptibles de consentir des dons (69 %). Ceux mariés ou en union de fait avaient également tendance à consentir des dons plus importants (545 dollars en moyenne) que les autres donateurs. Les donateurs mariés ou en union de fait ont représenté un pourcentage excessivement important de la valeur totale des dons, étant donné leur nombre (58 % de la population contre 75 % de la valeur totale des dons).